



C'est le non-fumeur qui est la victime !

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 10 avril 2018

Depuis l'interdiction des espaces fumeur rien ne va plus :

- Les non fumeurs ne peuvent plus aller en terrasse
- Les non fumeurs ne peuvent plus aller en foule : asphyxiés et brûlures des vêtements
- Ouvrir une fenêtre c'est faire rentrer la fumée...
- Le soir les fumeurs des bars créent des nuisances sonores
- Les rues sont jonchées de mégots !
- Pour les fumeurs une cigarette grillée à l'extérieur par temps froid est plus nocive
- Les terrasses sont chauffées quel gâchis.

Il faut interdire la cigarette dans les lieux publics : rue, nature...

Instaurer des espaces privés fumeurs : bar tabac, pièce fumeur, local ventilé...

Ne plus rembourser les maladies dues au tabac

Conclusion : Ce n'est pas aux non fumeurs de subir tous ces inconvénients liés à la cigarette.

A quand une nouvelle loi qui respecte les NON fumeurs ?

Réponse :

Si votre constat est rigoureusement conforme à la réalité, ce n'est cependant pas dans la création d'espaces sans fumée qu'il faut rechercher la cause réelle de ces dérives

Le décret Bertrand, retranscrit dans le code de la santé publique, organisait, en son article [R3512-3](#), des emplacements mis à la disposition des fumeurs au sein des lieux sans fumée et incitait même la personne ou l'organisme responsable des lieux à créer ces fumoirs . De nombreuses sociétés ont alors développé des cabines autonomes à extraction d'air pour fumer en intérieur. Elles avaient un triple avantage

1. l'air chargé de fumée y était purifié à plus de 99%
2. leur taille pouvait convenir aux plus petits établissements car certaines dépassaient à peine 1m²
3. dans ces cabines transparentes, n'apparaissait plus que le spectacle de la dépendance sans plaisir

Il faut regretter que, pour des raisons opposées, il ait été, médicalement pour les uns et financièrement pour les autres, déconseillé de recourir à cette innovation pourtant efficace, peu coûteuse et facile à installer. Les uns avaient déjà prévu de détourner la loi et son esprit en obtenant de transformer leurs terrasses en fumoirs sans avoir à en respecter les normes. Les autres, dans leur candeur naïve, ne pensant pas que leur intransigeance allait entraîner autant d'effets

pervers.

La réalité est là, [telle que nous pouvions la craindre](#), et DNF s'est trouvée bien seule dès 2008 pour réduire ces effets pervers, confrontée au laxisme des pouvoirs publics, à l'indifférence de la justice et à l'opinion publique qui, fort heureusement, grâce à sa ténacité, soutient désormais les actions de l'association. Il est pourtant à craindre que les restrictions budgétaires et l'individualisme grandissant ne permettent plus à DNF de mener longtemps cette lutte indispensable.